

L'Indépendant : journal
politique, industriel et agricole
du département de la Moselle

. L'Indépendant : journal politique, industriel et agricole du département de la Moselle. 1864-02-13.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

L'INDÉPENDANT DE LA MOSELLE

PRIX D'ABONNEMENT

Pour Metz et le Département de la Moselle, Un an, 20 fr.
 Trois mois, 5 fr. Six mois, 10 fr.
 Pour la France et l'Algérie, Un an, 23 fr.
 Trois mois, 8 fr. Six mois, 15 fr.

BUREAU DU JOURNAL :

Rue de la Haye, n° 4.

S'ADRESSER FRANCO

A METZ, pour tout ce qui concerne le Journal, chez M. J. MAYER, rue de la Haye, n° 4.
 A PARIS, chez M. HAVAS, rue J. J. Rousseau, 3; LAFFITE BULLIER, place Bourse, 8; ISIDORE FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Le Journal paraît les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS.
 Les Abonnements non payés au bureau seront touchés à domicile, avec augmentation de 63 centimes par franc, pour frais de recouvrement.

Metz, le 13 Février 1864.

Il était facile de prévoir que le vaillant petit peuple lorrain défendant au nord de l'Europe l'intégrité de son territoire, succomberait bientôt devant les hordes de Prussiens et d'Autrichiens lancées contre lui. C'était dans l'ordre : la justice en sera réduite à se voiler la face une fois de plus.

Quant à nous, il nous plaît, à cette heure, d'affirmer de nouveau nos sympathies pour les vaincus. La question du Sleswig n'est obscure que parce qu'on s'est plu à l'embrouiller. Qui ne sait qu'on ne pêche jamais mieux qu'en eau trouble ? Laissons de côté les protocoles et les prétendants ; il est certain que dans les deux duchés, même dans le Holstein, dont la nationalité tudesque ne saurait être contestée, les populations laborieuses, peuple et bourgeoisie, abandonnées à elles-mêmes, ne demanderaient pas mieux que de rester danoises, parce qu'en Danemark règne la liberté, tandis que l'Allemagne est encore soumise à la féodalité la plus absurde et la plus surannée. Mais pour cette raison même, les hobereaux veulent être gouvernés par M. de Bismark ou quelque autre homme d'état de semblable acabit ; ils envient le sort des seigneurs prussiens, ces antédiluviens de la civilisation moderne, ces égoïstes fossiles que l'amour des privilèges et la haine du droit réussissent seuls à galvaniser. Voilà pourquoi on se dit qu'un duché d'Augustembourg, remplaçant ceux du Sleswig et du Holstein danois, aurait des charmes ; voilà pourquoi on promène de ville en ville une sorte de mannequin princier, le faisant acclamer à tant de kreutzers par tête de paysan ignare ou de tenancier soumis.

Maintenant que la Prusse et l'Autriche se sont couvertes de gloire, va venir l'heure difficile des accords définitifs. On rit à Berlin comme à Vienne du duc d'Augustembourg, mais les deux cours pourront-elles s'entendre, puisque l'Autriche est trop éloignée pour prendre sa part du gâteau ? On affirme et on nie tour à tour un traité secret par lequel cette puissance abandonnerait la conquête commune à sa magnanime alliée, en échange d'une garantie des provinces non allemandes de la dynastie de Habsbourg, c'est à dire de la Vénétie et de la Hongrie ; mais outre qu'une garantie de la Prusse pourrait bien tout ressembler au bon billet qu'avait La Châtre, et que par conséquent l'Autriche doit être peu jalouse de céder une grande position sur la Baltique à son éternelle rivale, on peut se demander si l'Angleterre et la France permettraient qu'à leur nez on se passât ainsi la rhubarbe et le séné.

Il est question d'un ultimatum que lord Russell adresserait, aux vainqueurs, pour leur signifier que s'ils ne se contentaient pas des concessions que le Danemark venait à être réduit à faire, et s'ils ne respectaient pas l'intégrité danoise, l'Angleterre interviendrait par les armes. Nous cro-

ions peu, il faut le dire, à cette résolution héroïque d'un gouvernement qui ne l'est guère ; il craint trop d'allumer une guerre générale ; il ne se résoudrait à se montrer brave que si la France, comme en Grèce, consentait à l'être à ses côtés.

Notre attitude dans cette affaire est donc d'une extrême importance. Or on sait que blessé de son échec dans les négociations relatives au Congrès, le cabinet des Tuileries s'est retiré dans sa tente, et l'on comprend qu'il ne doit pas voir sans un secret plaisir l'Angleterre empêtrée dans des négociations sans issue, presque ridicule par des menaces que l'Autriche et la Prusse ont méprisées, sollicitant enfin de nous une conférence particulière, ce qui permet de lui répondre : Vous voyez bien que tout ne marche pas comme sur des roulettes en Europe ; et que notre proposition de congrès avait du bon. Débrouillez-vous maintenant comme vous l'entendez ; quant à moi, je m'en lave les mains, ou plutôt je me croise les bras et j'attends.

La réponse est bonne ; on ne saurait se le dissimuler, et notre situation ne l'est pas moins. De deux choses l'une en effet :

Où l'Angleterre pour obtenir notre concours sacrifiera son lord Russell, soit tout son ministère, pour le remplacer par un cabinet Derby-Disraeli, plus disposé à prêter l'oreille aux propositions de congrès ; c'est là évidemment l'espérance que faisait entrevoir M. Rouher dans un de ses derniers discours au Corps législatif ; et alors la politique française a gain de cause jusqu'au jour où éclateront, dans les dissentiments de la diplomatie, les impossibilités d'un accord pacifique sur tant de questions graves qui agitent et troublent l'Europe.

Où la guerre générale éclatera, et alors nous y prendrons part, mais à notre heure, soit pour empêcher l'injustice, soit si elle est définitivement consommée, pour réclamer les justes garanties qui nous sont dues, et qu'on ne saurait nous refuser.

Nous le répétons, la situation est bonne. Dans un de ses merveilleux discours, M. Thiers disait naguère que nous retrouvions en Grèce, pour n'avoir rien fait en faveur de ce pays, l'influence qu'y perd l'Angleterre pour avoir mal fait ce qu'elle a fait. C'était l'inverse en Italie, on se le rappelle, et justement pour les mêmes raisons. Mais nous sommes sur le point, pour peu que nous ayons d'habileté, de prendre une éclatante revanche, car l'Angleterre perd du terrain en Europe par ses mesquines jalousies contre nous, par sa politique d'encouragements aux Polonais, suivi d'un abandon absolu, par son impuissance dans l'affaire du Sleswig, par ses exigences dans les îles Ioniennes. L'heure semble venue de jouer les grandes parties, et nous allons sans doute voir la politique à l'œuvre.

BARTHÉLEMY LAJARD.

NOUVELLES DU JOUR

La sépêche importante qu'on ait reçue aujourd'hui du théâtre de la guerre est celle qui annonce la retraite vers les bords de l'armée danoise. Dans l'opinion de beaucoup de personnes, ce mouvement militaire tendrait à la continuation de la lutte dans des conditions restreintes, mais défavorables aux agresseurs. Il est positif qu'il n'a été question d'armistice ni du côté des Danois, ni de la part des Austro-Prussiens.

Le Corps législatif s'est réuni hier, dans ses bureaux, pour la nomination des dix-huit membres de la Commission du budget. On croit qu'il y aura demain séance publique.

On a reçu aujourd'hui avec satisfaction la nouvelle de l'abaissement à 7 pour cent du taux des escomptes de la Banque de Londres. Cette mesure écarte l'apprehension d'une résolution contraire attribuée, à tort croyons-nous, à la Banque de France.

Un journal annonce comme prochaine l'élévation de M. le comte de Flahaut au maréchalat.

Il se fait de grands préparatifs à Lille pour la réception du maréchal Forey, attendu au premier jour au chef-lieu de son commandement militaire.

L'exposition artistique universelle s'ouvrira à Paris, le 4^{er} mai prochain. Elle aura lieu au Palais de l'Industrie.

Il vient de se former à Lyon avec un entier succès, une feuille quotidienne à un sou sur le plan du Petit Journal de Paris.

Le temps continue d'être très-variable à Paris. Il a tombé de la neige cette nuit ; mais, le vent est passé du nord à l'ouest et le thermomètre s'est tenu toute la journée au-dessus de zéro.

Le Père Félix ouvre dimanche ses conférences à Notre-Dame. Le célèbre prédicateur s'attachera, dit-on, à réfuter indirectement le livre de M. Renan par l'exposition des preuves de la divinité de Jésus-Christ.

On apprend de Nice la mort de Mme la princesse de Monaco.

On dit que la Chambre des mises en accusation sera appelée incessamment à prononcer sur l'information relative au complot des quatre Italiens. D'après les on-dit du palais, la prévention ne porterait plus sur le délit de détention d'armes de guerre et d'association secrète, mais sur le crime de complot contre la vie de l'Empereur et contre la sûreté de l'Etat.

Un fameux *fiasco* a été fait pour une exposition permanente établie à Auteuil. Des réclames parurent de tous côtés, il y a deux ans. Des sommes considérables furent versées. Aujourd'hui le palais creule avant qu'on ait pu seulement en poser la toiture. Ceci a figuré, bien entendu. En d'autres termes, la société est en liquidation, et l'immeuble en vente.

On annonce la publication de l'exposé présenté par M. Mirès aux actionnaires de la caisse des chemins de fer dans la réunion qui a eu lieu à la salle Herz. Le célèbre financier serait dans l'intention de fonder une nouvelle association de capitalistes.

Plusieurs journaux ont dit que les diamants du duc de Brunswick avaient été retenus au gré d'une opposition faite au nom du duc de Brunswick régnant, qui prétendait que ces bijoux avaient été distraits de la couronne.

Le *Droit* annonce que cette nouvelle est complètement fautive, et que les diamants ont été réunis après un domicile du duc, 21, rue Beaujeu.

Le directeur de la *Revue française* fait démentir, par une note insérée dans plusieurs journaux, le bruit de la saisie des derniers numéros de ce recueil.

Bourse. — Les dispositions du marché sont aussi bonnes qu'hier, et cette fois la rente y participe. Elle gagne 45 centimes fermant à 66,50. Le Crédit-Mobilier fait 7,50 de mieux. Point de changement sur le Crédit Foncier et la Banque de France. Les chemins de fer se partagent la hausse et la baisse, celle-ci l'emportant sur celle-là. Le nord a une baisse de 2,50. Le Lyon de pareille somme et le Midi de 40 fr. L'Est monte de 4,25. L'Ouest est sans variation. On est favorablement impressionné par la réduction du taux des escomptes en Angleterre.

Pour extrait, J. Mayer.

Nouvelles de la guerre.

Les dernières nouvelles annoncent que les Danois auraient évacué Dybbel pour se retirer dans l'île d'Alsén, où ils ont emporté leur matériel de guerre.

On assure que les Danois auraient décidé d'évacuer entièrement le Sleswig et que les troupes austro-prussiennes auraient reçu l'ordre de ne pas dépasser la limite de ce duché.

Un des premiers actes du général Lutichau, nommé commandant en chef en remplacement du général de Meza, a été de mettre à l'ordre du jour de l'armée danoise le 1^{er} régiment d'infanterie, qui s'est dévoué pour assurer la retraite des Danois.

Ce régiment, qui tenait garnison à Sleswig, a évacué cette ville dans la nuit du 4 au 5 ; il s'est porté immédiatement sur Oversee, bourg placé sur la route de Flensburg, et il s'y est fortifié.

Quelques heures après avoir commencé la retraite des troupes danoises poursuivies par les Austro-Prussiens, ces derniers ont été arrêtés pendant cinq heures par le 1^{er} régiment, qui a perdu son colonel, son lieutenant-colonel, tous ses officiers et qui sur 3.000 hommes dont il se composait, en a eu 2.200 hors de combat ; les autres ont été faits prisonniers.

Le maréchal Wrangel vient de publier un manifesté que nous lisons dans la *Dörsenhalle*. Le commandant en chef des armées alliées annonce dans ce document la nomination d'un commissaire prussien pour la direction administrative du Sleswig. Il conserve provisoirement dans leurs places, les fonctionnaires du duché, mais il déclare que la langue allemande sera désormais la langue officielle du pays.

Enfin, il interdit toute démonstration politique

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

LE MARIAGE DE DIDEROT

A. S. F. E.

VII.

Denis, trop amoureux pour être raisonnable, et aussi trop raisonnable pour compromettre son amour, ne fit d'abord que quelques visites assez courtes. Il s'acquittait fort exactement des commissions dont on le chargeait, et y déployait toute l'activité de son génie. Vers le même temps, des réparations qu'on faisait à la maison forcèrent ses voisins à choisir un autre logement. Le hasard, cette providence des gens intelligents, voulut que Denis se trouvât encore une fois leur voisin. Leur intimité s'en accrût ; sa présence était agréable à Mme Champion ; ses visites devinrent plus longues et plus rapprochées. L'hiver était venu, et avec l'hiver les tristes et monotones soirées. Mme Champion dit à Julie que M. Diderot n'était pas riche, que peut-être il n'avait pas de feu dans sa chambre, et qu'il serait bien de l'inviter à venir leur tenir compagnie, si cela ne le dérangeait pas dans ses travaux et ses habitudes. Mme Julie n'ayant pas trouvé d'objection sérieuse contre ce charitable projet, Mme Champion fit des ouvertures dans ce sens à Denis, et il fut convenu qu'il viendrait tous les soirs chez elles prendre une tasse de café après son dîner. Une douce intimité s'établit dès lors. Le dimanche, il y déjeunait et restait à dîner. Faut-il égrener les mille grains du chapelet des amoureux ? C'est l'histoire banale de tous les amours purs. Denis

arrivait chaque soir et prenait son fauteuil au coin du feu à côté de celui de Julie, occupée à coudre ou à broder. Mme Champion, pour qui l'activité était un besoin, allait et venait tout en causant ou en écoutant la lecture. Denis était au courant de toutes les nouvelles qui circulaient sur la cour, les grandes dames, les seigneurs, les filles de théâtres, les pièces nouvelles, les personnages en renom et les bons contes qui couraient sous le manteau. Personne ne savait lire mieux que lui, ou donner un tour piquant ou original à la moindre chose. Julie se surprenait à l'écouter avec ravissement, quand Denis mettait la conversation sur le chapitre de la philosophie. Là, il se trouvait dans son élément, et il fallait l'entendre s'en donner à cœur joie ; Julie se laissait gagner à son enthousiasme, sur lequel Mme Champion jetait parfois quelques gouttes d'eau froide, quand il arrivait à monsieur le futur abbé d'égrapper un dogme ou un miracle dans ses improvisations.

Mon cher monsieur Diderot, disait-elle, vous serez un bon prédicateur, mais il faut prendre garde de prêcher contre vos saints. Tantôt la causerie était familière, tantôt il faisait la lecture qu'il parlait avec Julie. Si il arrivait à Mme Champion de passer dans une chambre voisine, ils étaient tout étonnés, quand elle rentrait, de se éloigner instinctivement l'un de l'autre et de se reprendre un autre sujet de conversation, bien qu'ils n'eussent jamais dit un mot qui une mère ne pût entendre. Pudeurs mystérieuses de l'amour, qui peut expliquer votre essence ? Une autre fois, Julie se mettait au clavecin. L'amour et la musique, c'était plus qu'il n'en fallait pour les jeter en extase. L'heure habituelle où l'on se séparait

passait souvent inaperçue, et Mme Champion s'assoupissait dans son fauteuil. Denis et Julie se regardaient alors sans mot dire ; si on les eût laissés seuls, à peine s'ils se seraient parlés. Il faut passer sous silence ces épisodes d'un long poème, fleurs délicates qu'un souffle, même poétique, flétrit et décolore. Comment lire par quelles ingénieuses ressources Julie savait faire accepter mille cadeaux et mille friandises à Denis ? C'était du vin chaud et des rôties au beurre, des fruits qu'on voulait lui faire goûter. On prolongeait le souper pour que Denis les trouvât à table en arrivant, et, bon gré mal gré, il fallait qu'il en prit sa part. Si le souper était fini, Mme Julie avait à dix heures des accès de faim subits. Et la bonne Mme Champion, qui réchauffait un serpent devant son feu, apportait une tranche de viande froide et une bouteille entamée. Chaque s'arrangeait pour manger sur ses genoux, et il n'en fallait pas davantage pour tout mettre en bonne humeur. Le dimanche, si le temps était beau, on allait se promener après la messe ; Mme Champion marchait avec Thérèse, Mlle Christine, et Diderot suivait à distance, donnant le bras à Julie. Ils avaient toujours des confidences à se faire ou mille choses à se dire, et au bout du compte ils se disaient toujours la même chanson.

Ce qui devait infailliblement arriver arriva. Un dimanche qu'il pleuvait et qu'on était resté au logis, Mme Champion avait prononcé une phrase qui, semblable à l'épée de Damoclès, venait de temps à autre jeter un voile sombre sur le bonheur des amoureux. Cette phrase était invariablement celle-ci : « Entrez-vous bientôt au séminaire de Saint-Nicolas, monsieur Diderot ? » « Hélas ! oui, madame, » répondait l'hypocrite,

et les choses reprenaient leur train qui durait depuis fort longtemps. Cependant, ce dimanche-là, Denis eut comme le pressentiment que sa réponse habituelle produirait un effet médiocre, et il s'imagina de dire : « Oui, madame, la semaine prochaine. » Pressé de questions, il échaffauda mensonge sur mensonge, mit en jeu son père qui devait être en route, son excellente mère qui l'exhortait à persévérer dans sa résolution, le supérieur du couvent avec lequel il avait encore causé la veille. Il ne s'était pas senti le courage d'annoncer cette nouvelle avant d'avoir une solution définitive, ni fit tant et si bien que Mme Champion exprima son regret de le voir partir si tôt ; elle s'était habituée à lui comme s'il était de la famille. Enfin elle espérait que l'événement serait retardé au moins de quelques semaines, résultat auquel Denis promit de travailler de tout son pouvoir.

Sur cette promesse, Mme Champion s'empressa de courir à la cuisine, où le rôti réclamait tous ses soins.

Dès qu'elle eut disparu, Julie se leva, et saisissant la main de Denis par un geste spontané, elle lui jeta un de ces clairs regards qui sont toute une révélation.

Denis se précipita à ses pieds.

— Julie, je vous aime, dit-il d'une voix sourde et vibrante, et, pour vous obtenir, je me sens capable d'être un héros ou un criminel.

— Que dites-vous, Denis ? Au nom du ciel, relevez-vous, je vous en supplie, ma mère peut venir.

— Je dis la vérité, Julie. Le même sentiment pousse l'homme qui incendie une ville et celui qui se précipite dans les flammes pour la sauver.

tendant à un autre but que celui que poursuivent les deux grandes puissances germaniques, ainsi que toutes les tentatives destinées à introduire une autre autorité dans le pays.

Cette dernière partie a trait évidemment aux manifestations en faveur du duc d'Augustenbourg; c'est le prétendant patronné par l'Allemagne; la Prusse, on le voit, l'écarte absolument.

Un télégramme de Hambourg annonce, d'après des avis de Copenhague, que le roi Christian IX et le président du conseil ignoraient l'évacuation du Dannevirke. Si le roi est ainsi complètement étranger à cette résolution qui a soulevé tant d'indignation à Copenhague, il est cependant certain qu'elle était pleinement justifiée dans son esprit par les difficultés de la situation. Voici en effet comment il s'exprimait le 6 dans une proclamation à l'armée:

« Je n'ai que cette seule armée, et vos chefs, les plus expérimentés ont pensé que je ne la conserverais pas si vous ne vous retiriez pas maintenant. C'est pour cela qu'ils ont pris la résolution d'ordonner la retraite. »

Copenhague, 8 février. — Hier, à la suite d'une communication de M. Monrad, le Rigsråd a adopté une résolution dont voici le sens:

« La chambre reconnaît la gravité des circonstances; elle espère que la population maintiendra l'ordre; le pays peut compter, de son côté, que la chambre ne négligera aucun moyen pour sa défense. »

« La chambre a décidé, ensuite, l'élaboration d'une adresse au roi pour demander une résistance énergique. »

Berlin, 10 février. — On lit dans la Gazette de Spener:

« Le corps autrichien du feld-maréchal lieutenant de Gablentz et une division prussienne, sous les ordres du général de Mülbe, sont entrés à Flensburg le lendemain du combat d'Oversee. La ville était déjà occupée par la cavalerie du prince Frédéric-Charles qui avait fait, ce jour-là, le trajet d'Arnis à Flensburg. Les Austro-Prussiens, sous les ordres de MM. de Gablentz et de Mülbe, se sont avancés, après un jour de repos qui était absolument nécessaire, vers la position de Duppel. Les nouvelles de l'occupation de cette position et d'un combat livré dans les rues de Flensburg sont sans fondement. »

Hambourg, 10 février. — Hier, le courrier du soir des ducs n'est pas arrivé.

D'après une lettre publiée par les Nouvelles de Hambourg, la brigade autrichienne de Nostiz aurait en tout, dans les trois engagements d'Helteberg, Fropup et Oversee, 740 morts et blessés. Les Danois ont laissé 400 morts et 700 prisonniers.

Le prince de la Tour et Taxis qu'on avait dit mort, n'a pas été blessé.

Stockholm, 8 février. — Les nouvelles du Danemark ont produit, ici, une grande consternation.

Une foule immense remplit les rues. Une démonstration populaire a eu lieu devant le palais du ministre danois.

Voici le texte exact de la Note identique de la Prusse et de l'Autriche, envoyée au Foreign-Office:

Berlin, 31 janvier. — Le gouvernement du roi, en basant sur les stipulations de 1814 et 1815, les droits que de concert avec l'Autriche il se dispose à faire valoir contre le Danemark, a reconnu par ce fait même le principe de l'intégrité de la monarchie danoise, établie par la transaction de 1814 et 1815. Le gouvernement du roi en procédant à l'occupation du Schleswig, n'a pas l'intention de se départir de ce principe. Si néanmoins, à la suite de complications que pourrait amener la persistance du gouvernement danois dans le refus d'accomplir ses promesses de 1815, ou l'intervention armée d'autres puissances dans le conflit dano-allemand, le gouvernement du roi se voyait forcé à renoncer à des combinaisons qui n'offriraient plus un résultat proportionné aux sacrifices que les événements imposeraient aux puissances allemandes, les arrangements définitifs ne sauraient être arrêtés sans le concours des puissances signataires du traité de Londres. Le gouvernement britannique...

Je vous aime. Tout ce qui est sorti de ma bouche depuis que je suis entré ici n'est qu'un mensonge sans fin, excepté ce serment, et, si vous ne voulez pas m'aimer, dans une heure je me tue.

Il y a bien des amoureux qui déclament des phrases pareilles, sans être de bons comédiens. Il y en a même qui les pensent au moment où il les disent; mais il y en a un bien petit nombre qui vont jusqu'au bout. Mlle. Julie savait depuis longtemps que Denis mentait à sa mère; mais Denis parlait en homme résolu à mourir, sachant sans doute au fond que les choses n'iraient pas à cette fâcheuse extrémité.

Denis, répondit Julie, partagée entre la crainte d'un tel malheur et le bonheur de se voir tant aimée, je vous jure que je vous aime de toute ma force, et que rien au monde ne peut me faire renoncer à vous.

Ch. Joliet.

(La fin au prochain numéro.)

CHARADE.

Superbe habitant de la terre;

Ton trépas, tous les jours, engraisse mon premier;

Les enfants du dieu de la guerre

Couchent souvent sur mon dernier;

Le dieu qu'on encense à Cythère,

Se plaît à fouler mon entier.

Le mot de la dernière énigme est MONTAGNE.

trouverait alors le gouvernement du roi prêt à se mettre d'accord avec lui sur l'arrangement définitif de la question dano-allemande HAVAS.

Nouvelles de Pologne.

Vienne, 10 février. — Le Lloyd a reçu de Pologne les nouvelles suivantes:

« Les détachements réunis à Zychlinski, Pogorelski, Ruski, Jagmin et Wagner ont combattu, le 30 janvier, à Prochenki, district de Siedlee, contre des forces russes considérables, sous les ordres du général Maniukine. Le combat s'est terminé à l'avantage des polonais, qui ont eu 93 morts et 127 blessés. »

La fièvre typhoïde fait des ravages dans les garnisons russes du palatinat de Cracovie.

Breslau, 10 février. — On lit dans la Gazette de Breslau:

« Le bruit court à Varsovie qu'on a reçu l'ordre de s'opposer à l'exécution de Jankowski, le plus ancien des chefs de l'insurrection, fait récemment prisonnier, et on rattache ce sursis à des paroles par lesquelles l'empereur aurait exprimé le désir que les exécutions militaires fussent suspendues. Cependant le Dziennik exécute presque journellement de nouvelles exécutions dans les provinces. »

Nouvelles locales.

Les conférences organisées par l'Académie de Metz ont été continuées hier soir, par M. Auguste Prost, d'une façon très brillante, et malgré le froid, la neige et le verglas, la foule élégante qui applaudissait dernièrement M. Aderer, se pressait de nouveau dans les salons de l'hôtel de ville.

Notre savant concitoyen a donné brièvement des notions indispensables sur l'histoire générale de Metz, et il a annoncé, au milieu des applaudissements, que les prochaines séances seraient consacrées à étudier le côté légendaire de nos chroniques messines. Nous ne pouvons que féliciter M. Prost d'avoir songé à aborder un pareil sujet, qui comporte d'atrayants développements.

Après-demain lundi, M. Terquem commencera ses conférences dans la grande salle des écoles municipales.

Jeudi dernier, à la chambre civile, a été rendu l'arrêt dans l'affaire de Montagnac.

Cet arrêt, conforme aux conclusions de M. Favocat général Godde, casse le jugement du tribunal de Suda et donne entièrement raison aux appelants.

M. de Montagnac jouira donc jusqu'en 1867 des privilèges que lui confère le brevet de fabrication qu'il avait pris pour son invention du batage à frais.

A partir du 22 février courant, les audiences publiques du conseil de préfecture s'ouvriront à onze heures du matin, au lieu de dix heures.

Par arrêté de M. le Préfet de la Moselle, en date du 4 février, M. Michel (Victor), a été nommé maire de Baslieux, en remplacement de M. Michel (J.-B.), démissionnaire.

En date du 5, M. Grasse a été nommé adjoint à Oberzeilbach, en remplacement de M. Mecheff, démissionnaire.

Par décision du 23 décembre 1863, M. le Directeur général des douanes et des contributions indirectes, M. Pottelero, receveur à cheval à Biche, a été nommé, à compter du 1er janvier 1864, receveur particulier de l'Etat à Laval.

Par décision du 29 décembre 1863, M. Frocot, surnuméraire dans la Meurthe, a été nommé, à compter du 1er janvier, commis de 3e classe à Sarrebourg, en remplacement de M. Junier-Delory, nommé à Puteaux.

Par décision du 49 janvier 1864, M. Hippert, receveur à cheval à Bouzonville, a été nommé, à compter du 1er janvier, receveur à cheval à Biche, en remplacement de M. Pottelero, nommé à Laval.

M. Grandjean, commis principal à cheval à Forbach, a été nommé, à compter du 1er janvier, receveur à cheval à Bouzonville, en remplacement de M. Hippert.

M. Pérignon, commis principal à cheval à Rohrbach, a été nommé, à compter du 4er janvier, commis principal à cheval à Forbach en remplacement de M. Grandjean.

Par décision du 6 février 1864, M. Barret de Pontevès, commis principal, recette principale de Thionville, a été nommé, à compter du 1er février, commis principal, recette principale de Pühriers.

M. Poulet, commis à Zuydcoote (Nord), a été nommé, à compter du 1er février, commis principal, recette principale de Thionville, en remplacement de M. Barret de Pontevès.

Viennent d'être promus dans le 6e de ligne, en garnison à Thionville, capitaine, M. Frigero, lieutenant au corps, lieutenant, M. Jourdan, sous-lieutenant au corps, sous-lieutenant, M. Sadoul, adjudant au corps.

Une pension de retraite, fixée à la somme de 678 fr., a été accordée à M. Matton (Marie-Louis-Antoine), de Virminy, sergent-major au 3e régiment du génie.

Le registre d'inscription pour les candidats à l'Ecole normale supérieure, ouvert le 1er janvier dernier, devait être clos le 1er février; mais M. le ministre vient de décider que, comme les années précédentes, il resterait ouvert jusqu'au 1er mai prochain.

M. le Proviseur du lycée a fait remettre à la mairie, pour le bureau de bienfaisance, une somme de 500 fr. produit d'une collecte faite entre MM. les fonctionnaires et les élèves de l'établissement confié à sa direction.

Par décision ministérielle du 22 janvier dernier, M. Auguste Jodocius, de Sarreguemines, capitaine retraité, chevalier de la Légion d'honneur, a été nommé percepteur à Oberschadolsheim (Bas-Rhin) en résidence à Strasbourg.

Le Moniteur publie l'instruction pour l'admission à l'Ecole polytechnique en 1864. Une note jointe à cette instruction rappelle qu'à la suite des examens des dernières années, des candidats, en position d'être admis à l'Ecole par le rang qu'ils eussent occupé sur la liste générale du classement, ont été refusés à cause de leur composition française, ou de leur dessin, ou de leurs connaissances en langue allemande.

On annonce que la préparation des sucres vient de recevoir un perfectionnement qui permettra d'installer, à peu de frais, une sucrerie dans chaque ferme. Ainsi tous les cultivateurs de betteraves pourraient eux-mêmes en extraire le sucre.

Nous lisons dans le Constitutionnel, la note suivante que se rattache à deux de nos concitoyens:

« On annonce que M. Charles Le Guissel, directeur général des établissements militaires en Chine, est autorisé, par décision ministérielle, à visiter les établissements militaires de Douai et de Strasbourg. Cet officier, envoyé en mission par le gouvernement chinois, en France, est chargé de poursuivre l'œuvre dont l'initiative est due au général Tardif de Moiré, tué le 49 février 1863, en montant à l'assaut de la ville de Tché-Kiang.

On connaît le voyage pénible et dangereux que le commandant Le Guissel a fait en montant seul jusqu'à Pékin.

On s'excite depuis quelque temps sur le territoire d'Épié (Moselle), aux confins de l'arrondissement de Montigny, des fouilles ayant pour objet de rechercher du minerai de fer. Les travaux entrepris à cet effet ont amené la découverte de couches sédimentaires arenolites renfermant du sulfure de cuivre ou cuivre pyriteux, jointes de bronze et contenant en quantité de l'oxyde de fer. Ces minerais sont actuellement exploités par un tir d'essai par une compagnie qui a acquis la propriété de quelques uns des terrains où l'on en a reconnu des traces. S'ils sont abondants, ce sera la source de richesses pour ce pays d'autant plus que la construction toute récente du chemin de fer de Charleville-Thionville, et le voisinage de la gare de Vezin, offriront des avantages précieux pour l'exploitation au grand de ces filons métalliques.

En ce moment même, des sondages, ayant le même but, sont commencés sur le territoire de la commune de Velosues, canton de Montigny, au pied de l'ancien camp romain de la Romanette.

Industrie.

Monsieur le directeur de l'Indépendant,

J'ai eu connaissance, par votre journal, d'un extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie impériale de Metz, du 31 décembre dernier; et j'y ai vu deux grosses inexactitudes en ce qui me concerne. J'avoue que j'en suis bien un peu la cause, premièrement parce que le temps m'avait manqué pour donner ma communication par écrit, et en second lieu, parce que je n'étais pas à la séance ni même en France le jour où le procès-verbal en question a été lu et adopté.

Néanmoins, vous voudrez bien comprendre qu'il est peu agréable de se voir attribuer des assertions qu'on n'a pas émises; et vous m'obligerez en permettant que je donne par écrit ma communication telle qu'elle a été faite verbalement.

Messieurs, je vous prie d'excuser ces quelques lignes.

Vous savez tous que de très graves accidents accompagnent trop souvent ces puissants engins au moyen desquels l'intelligence de l'homme est parvenue à transformer le calorique en mouvement. Je veux parler de l'explosion des chaudières des machines à vapeur. Plus de la moitié de ces accidents sont dus à l'impureté des eaux de puits ou de rivières qui sont employées pour produire la vapeur. Ces eaux contiennent presque toujours différents sels dont les plus abondants sont les sels calcaires. Ces sels, séparés de l'eau par la vaporisation, se fixent aux parois de la chaudière et des bouilleurs; et y forment une couche épaisse d'un corps mauvais conducteur de la chaleur, au tellement sûr, qu'il faut le marteau et le burin pour le détacher; opération longue et difficile qui fait répéter assez souvent, et faute de laquelle il se produit les inconvénients suivants: 1. Il faut plus de combustible pour produire la même quantité de vapeur. 2. La tôle portée au rouge se détériore. 3. Il se produit par l'effet de la différence de dilatation de la tôle et de la couche incrustante des fissures dans cette dernière; et alors l'eau se trouvant en contact immédiat et subit avec du fer rouge, il se produit instantanément une telle masse de vapeur que les soupapes de sûreté ne peuvent suffire à lui livrer passage; et il en résulte l'explosion de la chaudière et les désastres qui en sont la suite.

Malgré toutes les précautions que donnent les livres spéciaux, et qui sont plus ou moins efficaces, bien des personnes croient encore qu'il n'existe aucun moyen véritable d'empêcher les incrustations; et bien des industriels s'assurent de ne pas cultiver ces-ci après qu'elles se sont formées. Ce qui prouve qu'on ne croit pas beaucoup à l'existence d'un remède préventif, c'est que les ingénieurs et les constructeurs s'efforcent en ce moment même à créer des appareils dispendieux et compliqués au moyen desquels l'eau puisse arriver dans l'intérieur de la chaudière purifiée de toute matière nuisible. Le Journal d'agriculture, du 20 octobre dernier, mentionne les travaux de MM. Cail, Chevalier, Wagner et Duresme, qui tous tendent au but que j'ai dit.

Cependant, Messieurs, je vous apporte ici la preuve complète qu'il existe un moyen radical, simple, facile et qui ne coûte rien, d'empêcher les incrustations.

Lorsque j'ai lu dans le livre de M. Deonce de Lavergne, sur l'Economie rurale de l'Angleterre, que toutes les fermes un peu importantes de l'Ecosse étaient pourvues de machines à vapeur, j'ai été fort tenté d'en établir une pour battre et moulinier les grains de mes récoltes. Mais j'ai été longtemps retenu par la crainte que me causait la grande impureté des eaux de Maizery. Ces eaux, en effet, sont tellement calcaires que les légumes secs n'y enflent pas; le savon s'y dissout avec peine, les bouillottes même y contractent des incrustations; et lorsqu'en 1860 (à l'occasion de la polémique sur le sucrage des vins), j'eus à faire chauffer successivement beaucoup d'eau dans le même chaudron, je trouvai à la fin de l'ébullition une grande quantité de sels au fond du vase. Je considère donc les eaux de Maizery comme les plus incrustantes que l'on puisse rencontrer. Et cette

circonstance était bien de nature à me faire hésiter. Cependant, je fus rassuré par M. Dickhof, de Bar-le-Duc, qui m'affirma avoir vu le tannin de chène non seulement empêcher la formation des incrustations, mais en débarrasser complètement une chaudière qui en portait une couche de près d'un centimètre d'épaisseur. D'après son conseil, je place dans la chaudière et dans chacun des bouilleurs huit ou dix bûches de chène, de 50 centimètres de long sur 5 à 8 de diamètre; et lorsqu'au bout de trois ou quatre mois, je visite mon appareil, j'en trouve les parois parfaitement nettes et mieux nettoyyées qu'on ne pourrait le faire à la main.

Dans le fond des récipients, on trouve après avoir laissé écouler l'eau une boue noire dont j'ai apporté ici un échantillon. Comme il est très facile de retirer les morceaux de bois, ainsi que la boue liquide, il n'est plus besoin de s'introduire dans la chaudière, ni dans les bouilleurs pour les nettoyer.

J'ajoute que je n'attache aucune importance aux dimensions que j'ai indiquées. Je donne 0.40 à 0.50 de longueur aux morceaux de chène, afin qu'ils ne puissent pas, en se déplaçant, passer d'un récipient à l'autre.

Dans les ateliers militaires de Metz, on emploie pour empêcher les incrustations, des peaux de chène, et dans d'autres usines, des pommes de terre. On pense assez généralement que c'est par le mouvement que ces corps impriment à l'eau que les sels sont empêchés de se fixer. Je suis convaincu, au contraire, que l'action physique n'y est absolument pour rien; et que l'action chimique nous sera démontrée par le travail de la commission que je prie Monsieur le président de l'Académie de vouloir bien nommer.

Ainsi le but de ma communication est de demander aux habiles chimistes qui font partie de l'Académie, et notamment à Monsieur le docteur Diez, de vouloir bien analyser la matière contenue dans le flacon que j'ai eu de déposer sur le bureau de l'Académie.

Le procès-verbal me fait dire que j'emploie des copeaux de chène, et que par suite les dépôts se détachent très facilement. Or, je n'ai jamais employé de copeaux; et je n'ai jamais eu de dépôts à détacher.

Agitez, Monsieur, etc. Luc Laroque.

Voici le programme du concert donné ce soir à l'hôtel-de-ville, par M. Karl Herman, pianiste:

PREMIÈRE PARTIE

1. La Saint- Hubert, (chœur) L. DE RILLE.

2. Romance des Huguenots, chantée par M. Z. MEYERBER.

3. A. Reve mystique, chantée par Mlle. ROSSINI.

4. Les Cayeux (redemandée) K. HERMANN.

5. Valse de Concert, Grand air du Comte Ory, pour soprano, chanté par Mlle. BEETHOVEN.

DEUXIÈME PARTIE

1. La Reine, chœur (redemandée), chanté par l'Orphéon L. DE RILLE.

2. Le Roi des Aulnes, chanté par M. Pierre SCHUBERT.

3. A. Les Mois de Marie, K. HERMANN.

4. Fenella (Tarentelle), Grand duo de Stradella, pour soprano et basse, chanté par Mlle. et M. Pierre NIDDERMEYER.

5. A. Capriccio, B. Scherzo, C. Le Carnaval de Paris (Etude en octaves, redemandée) K. HERMANN.

AAS-SUR-MOSELLE: — Mardi dernier, à six heures du soir, le feu a pris au gazomètre de l'usine de MM. Karcher et Westermann et a dévoré toute une toiture d'environ 156 mètres carrés. La perte est évaluée à 4,000 fr.; mais la construction tout entière est assurée à l'Aigle. Cet incendie provient d'une explosion de gaz.

SARREGUEMINES — Il a été versé à la caisse du bureau de bienfaisance de Sarreguemines, une somme de cent francs, produit d'une loterie au profit des pauvres, organisée pendant les fêtes du carnaval chez M. G. — On aima à enregistrer de tels actes.

Théâtre de Metz. — Demain dimanche, le Caid, opéra-comique en 3 actes; la Mendicant, drame en 5 actes; les Trois Epiciers, comédie-vaudeville en 3 actes.

Etat civil de Metz.

Décès du 10 au 13 février 1864.

40. M. Mangelon, 60 ans, journalier. — A. Baron, 5 ans. — S.-F. Blaise, 40 ans, marchand de bois. — J. Kirschdaler, 58 ans, manoeuvre. — M.-A. Laroche, 89 ans, sans profession. — Veuve N. Savary. — A.-P. Girard, 4 mois. — A.-E.-C. Gaspar, 49 ans, rentier. — M. Lavalade, 32 ans, femme V. Michaux, docteur en médecine.

41. M. Watrin, 49 ans, couturier. — A.-M. Conter, 50 ans, femme P. Fischer, cordonnier. — B. Perin, 79 ans, ex-couturier, veuve J.-B. Boussotte.

42. M. Berné, 62 ans, femme D. François, garde du génie en retraite. — P.-F. Fiffé, 76 ans, ancien horloger. — F.-F. Hugo, 4 mois. — J.-B.-J. Raux, un an. — E. Léonine, 63 ans, brodeuse. — Simon Caben, 70 ans, interprète. — J. Gein, 76 ans, manoeuvre. — M. Divoux, 73 ans, sans profession, veuve C.-J. Mainster, E. Gerrier, 83 ans, rentier, veuve C.-F. Colnot.

Observations météorologiques, faites par M. Bellin.

BAROMETRE THERMOMETRE

JOURS: Hauteur en millim. Degrés centigrades.

10 février — 736,2 — 735,7 — 2° 6 — 0° 5

11 — 738,4 — 744,8 — 7° 0 — 0° 6

12 — 748,3 — 747,3 — 8° 3 — 0° 1

1er Conseil de Guerre de Metz

Séance du Jeudi 11 février 1864.

Présidence de M. Boyer, colonel du 21e régiment de ligne.

VENTE D'EFFETS D'HABILLEMENT

Le nommé Poulain était à peine incorporé depuis 20 jours, comme remplaçant par voie administrative, qu'il venait une partie de ses effets militaires avec une impudence qui tient fermement de l'escroquerie.

Le 29 décembre dernier, dans la matinée, Poulain sorti de la caserne en tenue d'hiver, rencontre en ville un autre militaire du 8e, nommé Miette, qui venait à l'appel depuis plusieurs jours. Il s'engage aussitôt avec lui pour aller faire une excursion dans la campagne, et ces deux hommes passent dans la soirée par la porte de France, s'engageant sur la route impériale. A les en croire ils auraient commencé par vendre le calicot de Poulain à un ouvrier qui travaillait dans les champs, pour 65 cent.

Ces deux militaires se rendent ensuite à Lessy, où ils entrent dans une auberge et s'y firent servir à boire, en demandant à l'aubergiste s'il n'avait pas vu la veille des militaires du 8e, et si ceux-ci n'auraient pas laissé un ceinturon dans son établissement. C'était une manière d'entrer en matière.

Parmi les consommateurs se trouvait un jeune homme de l'endroit, appartenant à la réserve; la conversation s'engage, ce jeune homme, nommé Demange, leur fait connaître sa position et leur dit qu'il rejoindra le même régiment, le 5 janvier. Alors Poulain raconte qu'il est libérable le 31 courant, étant engagé volontaire pour 2 ans, qu'il va rentrer dans ses foyers où il n'aura plus besoin d'effets militaires, et qu'il voudrait bien vendre son habit, n° 2, qu'il portait sous sa capote. Cette déclaration est appuyée par son camarade Miette, qui montre son ceinturon, et enfin Demange a force d'instances, finit par offrir 5 fr. de ce habit. Mais pour plus de sûreté, il va consulter le Commissaire de police qu'il ramène avec lui à l'auberge. Le Commissaire de police se laisse abuser comme les autres et le marché est définitivement conclu moyennant 5 fr. Poulain pousse même l'impudence jusqu'à signer une déclaration en présence de ce fonctionnaire, indiquant ce qu'il avait avancé verbalement.

Après cet exploit, les deux fusiliers ont quitté le village et sont rentrés dans la soirée à Metz où ils se sont séparés, sans trop savoir, disent-ils, comment ils se sont quittés. Mais Poulain, qui n'est jamais à bout d'expédients, nous dit qu'il a passé la nuit dans une des voitures publiques qui stationnent sur la place de Chambre.

Le lendemain, 30 décembre, Poulain se rend à Moulins, là il agit tout seul. Il s'adresse à un tail-

leur de la localité, lui débite son histoire de libération, ajoutant qu'il a des parents à Sey, village voisin, du côté même des noms connus et notamment celui du sieur Millet, gendarme en retraite, dont il se dit le neveu.

Devant une telle assurance, la femme Auburtin, qui se trouvait chez le tailleur, achète cette capote pour la somme de 9 fr à Poulain qui la remplace par une blouse de 3 francs 50 cent. et se rend au cabaret.

Mais sur les entrefaites, arrive à Moulins, le sieur Millet, le prétendu oncle; il rencontre la femme du tailleur qui lui parle de son neveu, et alors on apprend que l'on a eu affaire à un imposteur. Le garde champêtre est appelé: il arrête Poulain, lui enjoignant de le suivre pour le faire rentrer à son corps, et à cet effet, ils montèrent dans un omnibus. Sa capote lui avait été rendue; mais il n'avait pu remettre à la femme Auburtin que 3 fr. 20 cent. qui lui restaient et la blouse qu'il avait achetée 3 fr. 50 cent.

En arrivant à Metz, Poulain exprime au garde champêtre son désir de parler à son capitaine avant de rentrer à la caserne: il l'entraîne du côté de la rue des Allemands, et fatigués de courir de porte en porte à la recherche du capitaine, ils entrèrent dans une auberge où l'honnête garde champêtre demanda une chopine de vin. C'était ce que voulait son compagnon, qui sortit aussitôt et ne reparut plus.

Le fusilier Poulain, ayant recouvré sa liberté d'action, au lieu de retourner à son corps, songe à faire une nouvelle dupe au moyen de sa capote. Cette fois il prend une direction opposée et se rend au village de Saint-Julien. Là il se présente chez la femme Jean Nicolas qui était seule à la maison et dont le mari était occupé aux travaux des champs, lui débite un conte de sa fiction, et ajoute que Jean Nicolas, qu'il a rencontré quelques jours auparavant, est convenu de lui acheter sa capote pour 6 fr. 50 cent. Il parle à cette femme de son mari comme s'il le connaissait, et finit par la circonvenir au point qu'elle prend cette capote pour les 6 fr. 50 cent. demandés, plus une blouse. Puis Poulain se retire en lui manifestant ses regrets de n'avoir pu trouver son mari, et promettant bien de revenir avant son départ en congé. L'on devine aisément la surprise du mari en rentrant le soir de son travail.

C'est un tour bien joué, dit-il à sa femme, et il en prévint sur le champ le maire de sa commune. Le lendemain, il allait reporter la capote au corps.

Quant à Poulain, il se faisait arrêter le 31 décembre, en état d'ivresse, à 6 heures du soir, dans la ville, et était reconduit à son régiment le 1er janvier. Il avait dépensé le produit de la vente de sa capote et avait laissé, à-t-on dit, la blouse en garantie dans une auberge pour une somme de 4 fr. 25 cent.

Son habit n° 2, vendu au village de Lessy, fut aussi rapporté au corps le 31 décembre, la personne

qui l'avait acheté soupçonnant que sa bonne foi avait été surprise.

Le nommé Poulain avoue les faits qui lui sont reprochés: seulement il cherche à insinuer qu'il a été poussé dans cette voie par le fusilier Miette. Cependant Miette n'était plus avec lui quand il a vendu sa capote deux fois dans la même journée.

L'habileté avec laquelle Poulain a abusé les diverses personnes avec lesquelles il s'est trouvé en rapport, porterait à croire qu'il n'en est pas à son coup d'essai. Cependant son casier judiciaire ne révèle aucune condamnation antérieure.

Déclaré coupable, Poulain est condamné à la peine de 3 ans de prison.

Ministère public: M. Cirlot, capitaine au 21e de ligne; défenseur, Me Rogel.

Nous croyons devoir rappeler qu'il n'est pas permis d'acheter, à des militaires des effets d'habillement ou de les recevoir en gage. Non-seulement les acheteurs amènent ainsi les militaires devant des Conseils de guerre, mais eux-mêmes ils s'exposent à des poursuites judiciaires.

BIBLIOGRAPHIE

L'un des héros des grands salons de Paris, cet hiver, est, paraît-il, M. Guinnard, le voyageur en Patagonie; chacun l'attire chez soi pour entendre de lui-même le récit de ses émouvantes et sympathiques aventures. Pléasé par tous de réunir et de livrer à la publicité les souvenirs de sa vie d'esclave chez les sauvages, il vient de faire paraître chez M. Brunet, éditeur, rue Bonaparte, à Paris, sous le titre: Trois ans d'esclavage chez les Patagons, récit de ma captivité, un volume qui remplit les lecteurs des plus puissantes émotions.

M. Guinnard raconte avec un grand charme et une sincérité évidente les mœurs et les habitudes des Indiens dont il a été l'esclave, et chez lesquels il a enduré de souffrances inouïes. Il peint les privations qu'il a vécues, les contraires inconnus qu'il a traversés, les vicissitudes terribles qu'il a subies; et dans cette curieuse et navrante revue de ses douleurs passées, il n'omet rien de ce qui peut instruire ou intéresser le lecteur.

Nous ne connaissons pas de livre plus curieux au double point de vue de la science et de la sympathie qui s'attache invariablement aux hardis voyageurs, qui, loin de la patrie, sont frappés par d'immenses malheurs et d'épouvantables adversités. Un immense succès est réservé à cette publication qui contient des notions exactes et complètes sur des pays où personne encore, avant M. Guinnard, n'avait pu pénétrer.

Un autre livre (même éditeur) que nous croyons devoir signaler aussi d'une façon toute particulière à l'attention de nos lecteurs, est un nouveau volume de M. la comtesse de Bassanville. La chambre

rouge, tel est le titre du sujet que l'auteur a traité avec tout le talent charmant que chacun lui connaît.

C'est une innovation fantastique des drames terribles que vivent s'accomplir à diverses époques des deux derniers siècles les murs d'un vieux château légendaire. Mazarin, la Fronde, Richelieu, la Révolution, les sinistres chauffeurs se présentent tour à tour personnifiés par un des auteurs de ces drames. La donnée est heureuse, le récit très-mouvant; ce qui nous fait dire que ce livre parcourra, lui aussi, une brillante carrière.

Dernières nouvelles.

Nous recevons des dépêches de New-York, datées du 30 janvier. Les hostilités recommencent sur plusieurs points.

Longstreet marche sur Knoxville avec une armée imposante. On assure que la panique est dans la place.

Les confédérés, commandés par Morgan, se disposent à envahir le Kentucky et le Missouri; mais, d'un autre côté, deux attaques des confédérés, l'une contre Athènes, dans l'Alabama, l'autre contre Florence, ont été repoussées. On assure que des mutineries, qui se déclarent dans l'armée de Lee, paralysent les mouvements de ce général.

Hambourg, 11 février, matin.

La Gazette de Flensburg du 9 février, publie un manifeste du comte prussien, baron de Zedlitz, dont voici les principales dispositions:

Le pouvoir du roi de Danemark, dans le Sleswig, est suspendu. Les lois du pays continuent d'être en vigueur. Les fonctionnaires supérieurs sont invités à déclarer par écrit s'ils veulent obéir aux ordres des commissaires. En cas de refus, ils sont suspendus de leurs fonctions. La situation militaire et politique du moment exige qu'on prenne les mesures suivantes:

- 1° Toutes les associations politiques, particulièrement celles qui sont en relations avec des associations étrangères, sont interdites;
2° Toutes les démonstrations politiques, de quelque parti qu'elles proviennent, sont interdites; la question de succession, en particulier, ne saurait, sous aucune condition, être préjugée de fait, de quelque manière que ce soit.

Bourse de Paris du 12 Février 1864.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like 3 pour cent, 4 1/2 p cent, etc.

Le Gérant, rédacteur en chef, J. MAYER.

Metz, Imprimerie J. MAYER.

BULLETIN D'ANNONCES.

Prix de la ligne d'Annonces: 10 centimes.

Prix de la ligne de Réclames: 25 centimes.

Toute annonce au-dessous de 8 lignes: 75 centimes. Les annonces ne seront reçues, pour le numéro du lendemain, que jusqu'à 3 heures.

Etude de M. MONTJEAN, notaire à Metz, rue de la Glacière, 7, successeur de M. Toussaint.

Affidavice en l'étude et par les ministres de M. Montjean, notaire, le Mardi 8 mars 1864, à deux heures, de:

Deux Beaux JARDINS

de rapport et d'agrément, situés, l'un, au ban du Sablon, près la porte S.-Thibault, en la Section-MY, contenant environ 20 ares 48 centiares, et comprenant: pavillon, deux serres, bassin avec jet d'eau, 4 couchers, petit bois, massifs, arbres fruitiers et plantes de serre;

Et l'autre, ban de Plantières, au fère de Mazelle, entre M. Bouvillet et M. Aaron Cerf, contenant environ 9 ares, 50 centiares, propre à un Chantier, et renfermant environ 450 arbres fruitiers, et un pavillon en maçonnerie avec cheminée, cave et faux grenier.

Et de deux Pièces de Vignes, ban de Devant les Ponts, contenant ensemble environ 66 ares. S'adresser pour visiter le premier jardin, à M. Bouby, rue Fournière, 61, et pour le second, à M. Vigneul, limouadière, Avenue Serpenoise, 22.

Facilités pour les paiements.

A vendre à l'amiable.

UNE BELLE Maison de Campagne

située à La Ronde, sur le chemin de Plappeville, près la porte de France. Ayant huit fenêtres de façade sur le ban Saint-Martin. Et comprenant: maison de maître, logement de jardinier, cour, serre, orangerie et couchers. Jardin devant la maison, avec bûcherons de vignes et collection de rosiers.

Jardin très grand derrière, entouré de murs garnis d'espaliers des meilleurs essences en plein rapport. Nombreux arbres fruitiers, treilles de chasselas. Petit bosquet à l'extrémité du jardin. Pompes dans la cour et dans le jardin. Contenance totale 1 hectare environ. S'adresser pour visiter la maison

de campagne, à M. Léon, négociant, rue Fournière, 32.

Et pour les conditions de chacune de ces ventes, voir M. Montjean, notaire.

Etude de M. ROLLIN, notaire à Metz, rue aux Ours, 3.

Le lundi 22 février 1864, à deux heures de relevée, M. Rollin, procédera en son étude à la vente par adjudication en 4 ou 2 lots:

1° D'une Belle MAISON de Maître, située à Metz, rue Bonne-Ruelle, 12;

2° Et d'une autre MAISON contiguë à la précédente, portant le n° 4, toutes deux dépendant de la succession de Mme veuve de Faultrier, et composées chacune de 2 corps de logis.

On entrera en jouissance le jour même de la vente de la maison n° 2; quant à la maison n° 4, elle est louée jusqu'au 24 juin 1874, à M. Fourmeret, dit Chailion, peintre, moyennant un loyer de 300 fr. plus 1 s impôts.

Les contributions de la maison n° 2, sont de 431 fr.; celles du n° 4, de 54 fr. Pour voir la maison n° 2, s'adresser à M. Adam, charcutier, vis-à-vis ladite maison; pour voir l'autre maison, s'adresser au locataire qui l'occupe.

Etude de M. GOUGEON, notaire à Metz, rue Serpenoise, 58-60.

TRAIN DE CULTURE

Considérable, A VENDRE

Par adjudication en détail.

Mercredi 17 février 1864, et le lendemain, à 9 heures du matin, au village de Loivre, route de Metz à Chéminot, il sera, par le ministère de M. GOUGEON, notaire à Metz, procédé à la vente aux enchères du train de labour et du mobilier dont la désignation suit, appartenant à Madame veuve Detacour et à ses enfants.

Train de culture.

30 chevaux de trait au nombre desquels 3 entiers, 8 juments pleines et deux avec poulains.

8 poulains de différents âges.

30 vaches, 40 génisses et 3 taureaux dont deux âgés de 2 ans.

20 porcs maigres.

200 poules.

6 voitures à jantes larges, 4 charrettes en fer.

12 hères à dents de fer, 2 au arcs grosses hères, un rouleau, chaînes, balances, harnais, échelles, bignons et autres attirails de culture. — Une boutique de maréchal et un coupe-racines.

Mobilier.

5 lits de domestiques, 10 plus moins; 5 traversins, 2 grandes couches, une pailleuse, une autre petite couche avec sa pailleuse, une horloge avec sa boîte, 2 armoires, un grand et un petit dressoir, deux tables rondes, une heuretoire, deux fourneaux, une cuve de la contenance de 24 hectolitres, cerclée en fer, batterie de cuisine, etc.

Le 1er jour on vendra les bestiaux. Le 2e jour le mobilier et le train de culture.

Etude de M. Emile GILBRIN, notaire à Metz, rue de la Cathédrale, n° 4.

VENTE

D'UN TRAIN DE CULTURE

Considérable

pour cause de cessation d'exploitation, par suite de décès, et d'un MOBILIER, au village de Mangny, à 4 kilomètres de Metz.

Le lundi 15 février 1864, à dix heures du matin, et le lendemain 16, à la même heure, ledit M. Emile Gilbrin, notaire à Metz, procédera à la Vente aux enchères, du beau train de culture appartenant à Mme veuve Obliane, née Humbert, consistant en:

40 chevaux, 3 entiers, 30 vaches, 2 taureaux, porcs, poules, pigeons, voitures, charrettes, hères, et autres ustensiles aratoires.

2,000 kilog. de foin, 50 kilog. de semence de betterave, 30 hectolitres de vin blanc de Maguy.

Ordre de la vente:

Le lundi 15, on vendra les chevaux, les voitures, et les autres objets servant à la culture.

Le mardi 16, on vendra les vaches, taureaux, porcs, le fourrage, le mobilier et le vin.

A crédit pour les personnes d'une solvabilité connue.

A VENDRE par adjudication,

même sur une seule enchère, sur la mise à prix de 6,000 fr., le mercredi 17 février 1864, à deux heures après-midi, en l'étude et par le ministère de M. EMILE GILBRIN notaire à Metz, rue de la Cathédrale, 4, une MAISON, située à Metz, rue des Huiliers, 1, entre M. Nicolauss et M. Muller.

Aux clauses et conditions du procès-verbal.

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1864.

Etude de M. GANDAR, notaire à Remilly.

VENTE

D'UN TRAIN DE CULTURE

Considérable

Et d'objets mobiliers

Pour cause de cessation complète d'exploitation, au village de Remilly, canton de Pange.

Les lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 février 1864, à dix heures du matin, à Remilly, M. Gandar, notaire audit lieu, procédera à la Vente aux enchères d'un beau train de culture et d'objets mobiliers dont la désignation suit, appartenant à M. Charles Vize, cultivateur à Remilly.

Train de culture.

45 chevaux race du pays, au nombre desquels 25 chevaux de trait, un entier de 3 ans, un autre entier de 7 ans, 18 poulains de différents âges, 7 juments pleines et plusieurs juments avec leurs poulains.

40 vaches laitières, race balarde, race du pays et race suisse dont plusieurs avec leurs veaux; un taureau, deux génisses.

3 laies dont une avec 12 petits, 25 porcs maigres, 15 porcs gras.

100 poules, 30 canards, 25 oies.

60 roues-voitures à jantes larges, une petite voiture à quatre roues, un tombereau, 4 charrettes moitiées, 8 hères à dents de fer, une grosse hère à six chevaux; un rouleau, un coupe-racines, un hache-paille, une grande bêche, 4 civières à colza, un parc avec sa charrette, grands et petits vans, chaînes, échelles, bignons, balance, harnais, civières et quantité d'attirails et ustensiles d'agriculture.

Mobilier.

Cinq lits de domestiques, 10 ploumoux, traversins, oreillers, paillasses, bois de lit, grandes et

petites armoires, un fourneau nouveau modèle avec ses corps, plusieurs grandes tables, chaises, cuvettes, une horloge avec sa boîte en noyer, chaudrons d'airain et de fer, marmites, casseroles en fer, ustensiles de cuisine, plusieurs kilogrammes de plumes neuves et quantité d'autres objets.

Ordre de la vente:

Le lundi 22, on vendra les chevaux et les instruments d'agriculture.

Le mardi 23, on vendra les vaches et les porcs.

Le mercredi 24, les objets mobiliers, les poules, les oies, et les canards.

A crédit jusqu'au 11 novembre 1864.

Etude de M. BOGENEZ, notaire à Gorze.

Le lundi 22 février 1864, à l'heure de midi, et le lendemain à la même heure, au village de Mars-la-Tour, M. Bogenez, notaire à Gorze, procédera à l'adjudication en détail d'un BEAU

CORPS DE FERME

situé au village de Mars-la-Tour, sur les bords dudit lieu et sur les bords voisins, composé d'une MAISON d'exploitation et d'environ 50 hectares de terres et prés.

Etude de M. MAUVAIS, notaire à Briey.

VENTE

Après décès

Au village de Lantefontaine, près Briey

TRAIN DE CULTURE

11 d'objets mobiliers

Dépendant de la succession de M. Godfrin, en son vivant cultivateur et maire audit village.

Le mardi 23 février 1864, à neuf heures du matin et le lendemain à la même heure, au village de Lantefontaine.

Il sera procédé par le ministère de M. Mauvais, notaire à Briey, à la vente en détail et aux enchères du train de culture dont le détail suit:

Seize bons chevaux, au nombre desquels un entier et plusieurs juments pleines, cinq poulains, neuf vaches, dont une avec son veau et

plusieurs prêts à véler, huit bœufs de trait, quatre porcs, quatre voitures à jantes larges, un chariot à un cheval, deux tombereaux, une voiture à quatre roues dite Phaëon avec capote, limonière et flèche, un tilbury, trois charrettes en fer, grosse et petites hères à dents de bois et de fer, deux rouleaux, trois grands vans, un hache-paille, harnais, chaînes, tirages, balances, échelles, bignons, bêche, brochettes, fonds de voitures, cinquante sacs à grains, un tombereau dit guimbarde, vingt mille kilogrammes de foin de prairie, pailles, avoines, semences et autres, et divers objets mobiliers.

Ordre de la vente: Le mardi, on vendra le train de culture, et le mercredi, les objets mobiliers.

A crédit jusqu'au 11 novembre 1864, pour les personnes connues et solvables.

Etude de J. PETITMANGIN, huissier à Remilly.

VENTE

D'UN TRAIN DE MEUNIER

Pour cause de cessation définitive d'exploitation

Au moulin de BAZONCOURT, canton de Pange

Judi prochain 18 février 1864, à onze heures du matin, au moulin de Bazoncourt, il sera, par le ministère de J. Petitmangin, huissier à Remilly, procédé à la vente aux enchères publiques du train de meunier et autres objets mobiliers appartenant à Mme veuve Léon Resve, meunière audit lieu, consistant en:

Quatre forts chevaux de trait, parmi lesquels deux juments pleines, deux porcs à la graisse, deux autres porcs maigres, deux voitures à jantes larges, deux autres voitures à jantes étroites, un tombereau, une charrette, hères, s, harnais, chaînes, échelles, balances, bignons, deux bascules dites romaines avec leurs poids, batterie de cuisine, bois de lit, tables, chaises, bois de chauffage, fourneau avec ses marmites; 5,000 kilogrammes de regain, blé, avoine, orge, pois, fèves, sacs à farine et autres objets, dépendant d'un train de meunier.

A crédit, jusqu'au 11 novembre 1864, pour les personnes connues et solvables.

(10)

AUBAS, commissaire-priseur à Metz, rue des Murs, n° 23, successeur de M. Maline.

Vente aux enchères par autorité de justice

12 pianos neufs

en palissandre et en acajou, établis, planches de chêne, de peupliers, de palissandre de hêtre, de mrisier, feuilles de placage, outils et fournitures à l'usage de facteurs de pianos, le tout consistant en :

Trois pianos carrés en acajou, deux pianos droits en palissandre, deux pianos droits en acajou.

Quatre pianos en palissandre à cordes droites et un piano en palissandre à cordes obliques (en construction).

Six établis, outils divers, bois de service et placage.

Et des meubles ci-après, savoir : Toilette, commode, secrétaire, commode et table à manger en acajou.

Un canapé en noyer couvert en velours rouge, chaises garnies, chaises ordinaires, chaises en canne, chaises couvertes en cuir, armoire en noyer, armoire en sapin, draps, nappes, serviettes, torchons, rideaux en damas.

Deux grandes glaces, fourneau en fonte et en fayence.

Cette vente aura lieu à Metz, place de Chambre, n° 31, par le ministère de M. Aubas, commissaire-priseur, le mardi 16 février 1864, à deux heures pour les pianos, le mercredi 17, à dix heures du matin pour les meubles et effets mobiliers, et le même jour à deux heures de relevée, pour les outils, bois de service et pianos en construction.

On pourra visiter et essayer les pianos, les dimanche 14 et lundi 15 février, de deux heures à quatre heures.

Argent comptant (11)

FRANÇOIS, greffier de justice de paix, à Pange.

Vente, pour cause de changement de système de culture, à la ferme de Colombey, près Metz.

Le Jeudi 18 février 1864, à 10 heures du matin, M. François procédera, à la requête de M. Papelier, cultivateur, à la vente de

52 Chevaux

parmi lesquels 6 étalons, de différents âges et de différentes espèces, normands, 41 juments pleines ou avec les poulains, 21 poulains de un à 3 ans.

A crédit pour les personnes connues et solvables. (12)

M. LANG, notaire à Nomény (Meurthe).

DEMANDE

UN PRINCIPAL CLERC

BONNE OCCASION.

A VENDRE

UN BON PIANO

S'adresser au bureau du journal.

Gustave TAVERDON Fils

13, RUE DU PONT-SAINT-GEORGES ET RUE CHAMBIERE

METZ

DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS

pour

HOMMES ET ENFANTS

sur mesure.

Châles, Soieries noires

Foulards, Cravates,

Crêtonne, Madapolam,

Tissus français et étrangers,

Fantaisies pour robes.

CONFECTIONS

pour

DAMES ET ENFANTS

en tous genres.

DÉPOT DE TOILES DE MENAGE

PRIX FIXE.

AVIS Des ACHATS considérables faits avant la hausse, permettent à cette ancienne Maison, d'offrir les Tissus nouveaux de la saison à Prix réduits.

CLASSE 1863

CAISSE D'EXONÉRATION

M. GODCHAUX-ROGER,

RUE PIERRE-HARDIE, 3, A METZ,

ASSURANCES A PRIMES FIXES.

Les souscriptions sont également reçues à Metz, chez M. Emile GILBRIN, et dans les cantons, chez MM. les mandataires.

PHOSPHATE DE FER

de LÉRAS, docteur en sciences. Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le PHOSPHATE DE FER; aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les pâles couleurs, maux de tête, digestions pénibles, l'anémie, les convalescences difficiles, l'âge critique chez les dames, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs chez les enfants, sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, qui est le conservateur par excellence de la santé, et le reconstituant des forces et de l'économie. Tous les médecins reconnaissent que le PHOSPHATE DE FER est supérieur à tous les ferrugineux connus. Il est toujours bien supporté même par les estomacs les plus délicats, car c'est le seul qui ne provoque pas de constipation, le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents. Prix: 2 fr. le flacon. A la pharmacie 7, rue de la Feuillade, près la Banque de France. — Dépôt, à Metz, pharmacie Agisson, et dans les bonnes pharmacies.

MAUX DE GORGE

Inflammations de la Bouche

PASTILLES DE DETHAN

au sel de Berthollet

(Chlorate de potasse)

Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la complaisance au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

OPIAT, POUDRE DE DETHAN

Dentifrice au sel de Berthollet

Recommandés aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. L'entretien du blancheur des dents.

ÉLIXIR DE DETHAN

Dentifrice au sel de Berthollet

Parfum et saveur agréables, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Élixir de Dethan; il détruit les inflammations, rafraîchit la bouche, et modifie la salivation.

DEPOTS

A Paris, rue du Faub-St-Denis, 90.

A Metz, chez M. J. PONT, pharm.

HERNIES.

De nombreuses preuves de guérison radicale, sur des sujets de tout âge, sont à la disposition des personnes qui désirent s'en assurer.

Nouveaux bandages à l'épreuve, où tous autres sont impuissants pour guérir et contenir entièrement et sans gêne les hernies les plus anciennes et les plus volumineuses.

L'auteur, M. BACH, bandagiste, à Vie (Meurthe), sera à Metz, à l'hôtel du Nord, les 15 et 16 février; à Thionville, à l'hôtel de Luxembourg, le 17 seulement.

Les personnes connues ne paieront qu'après guérison complète. (6258)

AUX INDUSTRIELS ET INVENTEURS.

Tous les renseignements sur les industries françaises et étrangères et sur les Brevets d'invention dans tous les pays, sont immédiatement fournis par l'Office des Brevets d'invention en France et à l'Étranger.

S'adresser au directeur: CA. DESNOS-GARDISSAL, ingénieur, ancien élève de l'École impériale centrale, 29, boulevard Saint-Martin, Paris. (6084)

GROSJEAN, commissaire-priseur à Metz, rue Charlerue, 9

Vente aux enchères, pour cause de départ, au domicile de M. Hasslauer, ancien payeur général du département de la Moselle, à Metz, rempart Belle-Île, n° 7, mardi prochain 16 février 1864, à dix heures du matin, deux heures de relevée et jours suivants :

DE BEAUX MEUBLES

Forme Louis XIII, Louis XV et modernes en bois d'acajou moché, noyer loupé et chêne sculpté; un billard presque neuf, en palissandre marqueté, panoplie d'armes, porcelaine ancienne, livres et corps de bibliothèque, tableaux à l'huile, meubles de jardin, services en por-

celaine et cristal, batterie de cuisine en fer, fonte et cuivre.

Environ 1200 bouteilles de vin vieux des premiers crus de Bordeaux, Bourgogne et de pays, vins muscat et de rivesalles; une feuille de Pizardan; 200 litres de cognac vieux et fine champagne, liqueurs diverses.

Au comptant.

Nota. Les livres seront vendus le jeudi 18 février 1864, à dix heures du matin, et les vins le même jour, à deux heures de l'après-midi. L'appartement occupé par M. Hasslauer est à louer présentement ou pour la Saint-Jean, il se compose de sept pièces outre les dépendances. S'adresser sur les lieux. (14)

ALCOOLATURE D'ARNICA DES VOSGES

Célèbre vulnéraire de VIOLAND, pharm. à Colmar.

préparée avec la plante fraîche lors de sa floraison, c'est un vulnéraire héroïque, contre les coups, chutes, contusions, blessures, etc., etc., et pour rétablir les noms d'une personne ayant éprouvé une vive émotion.

Dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. A Metz, chez MM. P. Collet et Claude, pharm. (6918)

MAIRE, Marchand tailleur,

RUE DU PETIT-PARIS, 8.

Habillement d'Hommes sur mesures, Confection pour Dames et pour Enfants, Chemises sur mesures, Cravates en tous genres.

A LA VILLE DE NANTES

Vêtements confectionnés et sur mesures pour Hommes et pour Dames. A L'ANGLE DES RUES DU BAISAN ET DE LA PIERRE HARDIE

PÂTE et SIROP de BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables exécutées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et le contre-



151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

ANTI-GOUTTEUX de CHOLAS, pharmacien à Lyon, contre la goutte, les rhumatismes, toutes les affections rhumatismales (30 ans de succès). — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies.

A Metz, chez M. DALBIE, pharmacien, rue des Jardins, n° 51 (116)

SIROP & PASTILLES de CHOLAS, pharm. à Lyon, aux bourg-

gçons de sapin du Nord et au baume de toul, contre la toux, l'oppression, la phthisie pulmonaire, les crachements de sang, les catarrhes de poitrine et de vessie. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharm.

A Metz, chez M. DALBIE, pharmacien, rue des Jardins, n° 51 (116)

EAU D'OBERT

pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme: ROUGEURS, DERMATITIS, ÉCZÉMAS, ÉCARTILLES, PELLÉGRÈNES qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flacon en verre, chez M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, rue St-Honoré, près les Tuileries. On expédie contre un mandat de poste. (Affr.) (5,157)

Bourse de 11 Février 1864. Bulletin Financier, Industriel, Agricole et Commercial.

VALEURS AU COMPTANT ET A TERME.		COURS DE LA BOURSE DE PARIS.		OBLIGATIONS.		BULLETIN COMMERCIAL. PARIS, 10 FÉVRIER 1864.	
Précéd. clôture.	Dernier cours.	Précéd. clôture.	Dernier cours.	Précéd. clôture.	Dernier cours.	Précéd. clôture.	Dernier cours.
3 0/0 j. octob. ept. fin c.	66 5/8	500	500	Orléans 1842	97 1/2	Farines (Prix des 400 kil.)	42 50
4 1/2 j. 22 sept. ept. fin c.	95 3/4	08 7/8	08 7/8	Méditerran. 1852-53	95 1/2	Restant de la veille	42 50
Banque de France ept.	550	00 1/2	00 1/2	Nord	103 1/2	Arrivage du jour	42 50
Crédit foncier ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	Orléans	105 1/2	Total	42 50
2 1/2 fr. payés. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Strasbourg Da e.	105 1/2	Reste actuel	42 50
Crédit fonc. nouv. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	Lyon 5 0/0	105 1/2	Cours de la taxe	42 50
360 fr. - 250 p. juil. f. c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Beziers 5 0/0	105 1/2	Cours de la veille	42 50
Crédit agricole ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	Montblanch a Reus.	245	Baisse	42 50
400 fr. payés. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	FONDS ÉTRANGERS		Marchandises	42 50
Crédit mobilier ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	Italien 5 0/0	68 1/2	Huiles colza disp. en fut.	42 50
jouis. janv. 62. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Autrichiens 1852 5/0	79 1/2	— en tonnes	42 50
Crédit ind. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	R. de Naples unifié	79 1/2	Huile épurée	42 50
50 fr. - 125 fr. p. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Espagne 5 0/0 extér.	80 1/2	— de lin en fut.	42 50
Compt. d'escompte ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	— intérieure	80 1/2	— en tonnes	42 50
jouis. fév. 62. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Emp. belge 4 1/2 0/0	100 1/2	de céréales	42 50
Orléans janv. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Emprunt romain	75 1/2	Oblité de commune	42 50
Orléans nouveau ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	Emprunt d'Haïti	75 1/2	Lin en gant	42 50
400 fr. - 250 p. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Espagne 5 0/0 ext. 1841	75 1/2	Colza Rouen	42 50
Word ancien ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	Emprunt ottoman 1860	53 1/2	— Caen	42 50
Word nouveau ept.	12 0	20 1/2	20 1/2	2 1/2 0/0 Haïti	53 1/2	Lin	42 50
Est jous. mai. 62 ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Emprunt grec	53 1/2	Esprit 5/6 disp. Montpellier	42 50
Est jous. janv. 62. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Banque Belge	53 1/2	90° fin, première qualité	42 50
Paris-Lyon-Méd. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2	Emprunt russe 5 0/0	53 1/2	Savon bleu par ferme	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2			— moyen	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2			Blanc	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2			Suif de France	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2			Suif indigène	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2			Sucre indigène	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2			Martinique bonne	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2			Cafés Haïti	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2			— Java	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2			— Martinique	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2			— Moka	42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. juil. ept.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j. janv. 62. ept. fin c.	12 0	20 1/2	20 1/2				42 50
Paris-Lyon-Méd. j.							